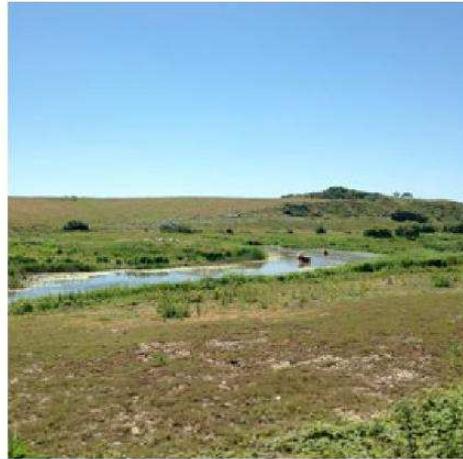


A-2a2
Données écologiques
complémentaires



Credit photo : ALFA

SITE NATURA 2000
NPC 005 – FR 3100478



« Falaises du Cran
aux Œufs et du Cap
Gris-Nez, Dune du
Châtelet, Marais de
Tardinghen, Dunes
de Wissant »

Avril 2018 - Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Table des matières

1. Habitats marins	3
2. Programme sur les messicoles	3
3. Etude sur les chiroptères.....	3
3.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES.....	3
3.2. MATÉRIEL ET MÉTHODES D'INVENTAIRE ET DE CARTOGRAPHIE	4
3.3. RÉSULTATS D'INVENTAIRES.....	4
3.4. LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	4
3.5. ÉVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	9
3.6. PROPOSITION D' ACTIONS GLOBALES EN FAVEUR DES CHIROPTERES	9
4. Résumé des données ornithologiques	10
5. Amphibiens.....	12
6. Mammifères excepté chiroptères (partie spécifique chiroptère plus haut).....	13
7. Entomofaune.....	14
8. Comparaison de la liste des espèces d'intérêt communautaire figurant à l'annexe II de la Directive Habitats avec le Formulaire standard de donnée (FSD) du site en octobre 2017.....	14
9. Bibliographie.....	15

1. Habitats marins

Cette partie sera traitée par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), anciennement Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), dans le cadre de la rédaction des DOCOBs des sites marins MAR03 (Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Récifs Gris-Nez Blanc-Nez) et MAR04 (Zone de Protection Spéciale (ZPS) Cap Gris-Nez).

2. Programme sur les messicoles

Les messicoles sont des plantes annuelles ayant une germination automnale et dont le cycle de vie est calqué sur celui des cultures d'hiver (blé, escourgeon, colza). On les retrouve sur les bords de champs fréquemment sur le site des Caps et sur les sites Natura 2000. On les retrouve principalement sur des terrains maigres, certaines espèces sont liées à des sols siliceux alors que d'autres préfèrent des sols calcaires. Même s'il est difficile de le quantifier, les scientifiques confirment le rôle des messicoles sur les populations d'insectes pollinisateurs ainsi que sur les auxiliaires de cultures. De plus, la résistance aux herbicides devenant de plus en plus courante, maintenir des bandes de messicoles permet de préserver des populations d'espèces indemnes d'herbicides et donc encore sensibles à ces molécules (Boutin, 2014). Tout cela sans parler de l'aménité paysagère et donc de l'attrait touristique potentiel de ces plantes colorées. Pour préserver les messicoles, le Parc travaille avec les agriculteurs volontaires.

Il existe un Plan National d'Action, en cours de renouvellement. L'Observatoire de la Biodiversité du Parc identifie 5 espèces patrimoniales messicoles à suivre en priorité (Chrysanthème des moissons *Glebionis segetum*, Bleuet des champs *Centaurea cyanus*, Grémil des champs *Lithospermum arvense*, Scandix peigne de venus *Scandix pecten-veneris*, Spergule des champs *Spergula arvensis*).

3. Etude sur les chiroptères

L'étude chiroptérologique dont un résumé est présenté ici a été menée en 2016 par la Coordination Mammalogique du Nord de la France dans le cadre d'inventaires pour la révision des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 FR3100477 (NPC 004), FR3100478 (NPC 005) et FR3100479 (NPC 006). Cette étude a été réalisée de janvier à octobre 2016, afin de couvrir l'ensemble de la période d'activité des chauves-souris.

3.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

D'après la base de données Chiroptères de la CMNF et d'Eden 62, plusieurs données sont inscrites dans un rayon de 5 km autour des périmètres Natura 2000 (cf. Tableau 1). Les données recueillies couvrent la période 1994-2015.

Tableau 1: Données bibliographiques. Les espèces en rouge sont les espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats.

Nom français	Nom scientifique	Directive H-F-F	Site 5		
			Présence Site 5	Max indiv. observé	Dernière année d'observation
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	II, IV	Oui	1	2002
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	IV	Oui	1	2011

3.2. MATÉRIEL ET MÉTHODES D'INVENTAIRE ET DE CARTOGRAPHIE

L'inventaire des espèces de chiroptères a été réalisé en 2016 selon une méthode sur le site : La prospection au détecteur d'ultrason.

3.3. RÉSULTATS D'INVENTAIRES

Tableau 2: Espèces observées en 2016 sur le site Natura 2000 NPC 005.

INVENTAIRES 2016			
			Site 5
Nom français	Nom latin	Directive H-F-F	Détecteur ultrasons
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	IV	x
Oreillard sp.	<i>Plecotus species</i>	-	x
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	x
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	IV	x
Pipistrelle de Kuhl-Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii-nathusii</i>	-	x
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	IV	x

En raison de la non-différenciation possible de certaines espèces via les enregistrements à ultrasons, des groupes peuvent être constitués. C'est le cas de Oreillard sp. et de Pipistrelle de Kuhl-Nathusius.

3.4. LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

L'espèce d'intérêt communautaire connue sur le site fait l'objet d'une fiche descriptive reprenant :

- La taxonomie ;
- Le statut de la Directive "Habitats-Faune-Flore" ;
- Le statut de rareté régional ;

- les statuts de protection au niveau européen et national ;
- Une brève description des caractères écologiques, de la répartition européenne, nationale et régionale (un gradient de couleur du plus clair vers le plus foncé a été utilisé pour représenter le nombre maximal d'individus connu au sein du carré de 5 km de côté) ;
- Une synthèse des éléments pouvant porter atteinte à l'espèce ;
- L'état des lieux de l'espèce sur le site Natura 2000 ;
- Les habitats de l'annexe I inventoriés, susceptibles de convenir à l'espèce ;
- Des préconisations de mesures de gestion pouvant être appliquées en faveur de l'espèce ;
- Une cartographie de synthèse reprenant la répartition locale de l'espèce sur les sites 4, 5 et 6.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que les inventaires Chiroptères sont rarement exhaustifs, du fait du mode de vie nocturne de ces animaux et de leur constante mobilité. **C'est pourquoi l'espèce de la directive connue mais non contactée durant l'étude, fait aussi l'objet d'une fiche descriptive (Murin à oreilles échancrées). Cela permet, d'avoir une vision globale des potentialités existantes sur le site Natura 2000 et de ne pas oublier l'autre espèce d'intérêt communautaire pouvant être potentiellement présente.**

Il est également important de préciser que la carte 1 présentée dans l'atlas cartographique compile les données bibliographiques ainsi que celles issues des inventaires **2016.**

LE MURIN À OREILLES ÉCHANCRÉES

MYOTIS EMARGINATUS (GEOFFROY, 1806)

ANNEXE II Directive HFF

Code Natura 2000 : 1321

Statut régional : Peu commun

Mammifères > Chiroptères > Vespertilionidés

Convention de Bonn : b2

Convention de Bern : B2

Statut de protection national : Espèce protégée

Caractères écologiques :

Il fréquente des massifs forestiers feuillus présentant préférentiellement de nombreuses strates et entrecoupés de zones humides.

Il est également présent dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux périurbains possédant des jardins (Arthur & Lemaire, 2009).

Contexte Européen et National :

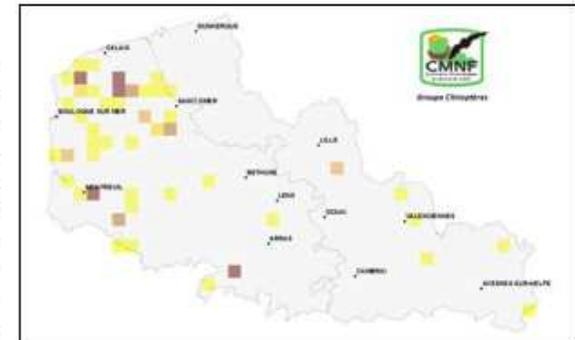
Son aire de distribution couvre toute l'Europe centrale et de l'Ouest. Sa répartition est toutefois très hétérogène. L'espèce est plus abondante en termes d'effectifs dans le Sud de la France par exemple et se raréfie d'avantage au Nord. Ses populations ont d'ailleurs fortement régressé aux Pays-Bas au cours du XX^e siècle (Glas, 1986).



- Contexte Régional :

Le Murin à oreilles échanrées est une espèce répandue en France. Elle l'est cependant moins dans le Nord – Pas de Calais. *M. emarginatus* est localisé essentiellement à l'Ouest de la région, dans les zones bocagères et forestières.

C'est d'ailleurs là que sont établies les principales colonies de parturition (n=3). Sa présence dans le département du Nord relève de l'anecdotique même si peu de prospections ciblées ont été réalisées.



Menaces générales et au sein du site 38 :

De manière globale, les principales menaces qui pèsent sur le Murin à oreilles échanrées sont, la fermeture ou le dérangement des sites de reproduction ou d'hibernation (carrières souterraines, caves, blockhaus) ; les traitements de charpentes à l'aide de produits chimiques, mais aussi la disparition des éléments structurants du paysage (haies, ripisylves, vergers extensifs ...), ou encore la raréfaction des territoires de chasse notamment par le développement de la monoculture et la diminution du nombre de strates arborées.

A l'échelle du site NPC 004 le vandalisme ou la perturbation dans les gîtes d'hibernation constitue la principale menace.

État des lieux sur le site Natura 2000 4:

L'espèce n'est connue que sur le site 4 où elle est présente en période d'hibernation et de transit automnal. Sur l'ensemble des données recueillies, il s'agit de l'espèce d'intérêt communautaire la plus régulièrement rencontrée. Le site souterrain du Fond de la forge à Sangatte présente un grand développement et des conditions abiotiques favorables à l'espèce. Ce site a déjà fait l'objet de mesures de mise en protection mais des tentatives régulières de vandalisme sont relevées chaque année. Le site 4 est cependant assez déconnecté des autres sites d'intérêt pour les chauves-souris que ce soit en termes de terrain de chasse que de gîtes.

Aucune femelle ou de jeune de l'année n'ont été capturés sur les sites. Leur fréquentation par cette espèce semble limitée à quelques individus isolés qui seraient davantage des mâles.

Habitats potentiels et habitats fréquentés :

Hormis les gîtes d'hibernation et de swarming présents, peu d'habitats terrestres présentent un potentiel élevé pour le Murin à oreilles échanquées. Peu de massifs boisés ou de prairies bocagères sont comptabilisés sur les sites et lorsqu'ils sont présents, ils se trouvent plutôt isolés. Les milieux côtiers ou dunaires ne conviennent pas particulièrement à cette espèce qui recherche plutôt des endroits abrités. En effet, de part leur situation littorale, les différentes prairies de fauches ou pâturées sont souvent soumises aux vents, facteur qui réduit fortement l'activité des insectes et donc des chauves-souris.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés :

- **8310** : Grottes non exploitées par le tourisme

Enjeux conservatoires et préconisations de gestion associées :

- Conserver les gîtes :

Une attention particulière sera portée sur les sites d'hibernation et de swarming du site 4, au niveau du Fond de la forge et du Fond pignon. De nombreux actes de vandalisme sont visibles à l'entrée de l'ancien tunnel. Un entretien du système de visite ainsi que de la grille de protection est à assurer selon le jugement de l'état de l'aménagement.

- Conserver les terrains de chasse :

Le Murin à oreilles échanquées est un grand fervent des forêts feuillues stratifiées avec la proximité de zones humides ou de pâturages. Le maintien de ses terrains de chasse passe donc par une gestion adaptée. La plupart des terrains sont actuellement munis d'un plan de gestion qui vise à préserver ces habitats.

- Conserver les ressources alimentaires :

L'espèce est dite glaneuse. Elle consomme bon nombre d'insectes posés sur la végétation ou évoluant dans celle-ci. L'abandon de l'utilisation d'insecticides ou herbicides est donc nécessaire en zone forestière, autour des points d'eau (ex : étangs forestiers) et sur les prairies. Sur ce dernier habitat, un traitement alternatif peut être mis en place pour limiter, voire supprimer, les effets négatifs potentiels. Ainsi, l'utilisation de produits anti-parasitaires pour le bétail, à base d'ivermectine, est fortement déconseillée. Cela limite le développement d'insectes dans les fèces, dont les Tipulidés, proie du Murin à oreilles échanquées. Le remplacement par des solutions moins rémanentes, à base de moxidectine, fenbendazole ou oxibendazole est recommandé (Strong & Wall, 1994). Actuellement, des traitements en sous-cutané à base de Moxidectine sont couramment pratiqués par les gestionnaires d'espaces naturels. Un parcours extensif des animaux permet aussi de limiter ces traitements et augmente donc la qualité des prairies.



Figure 8 : Le Murin à oreilles échancrées est un adepte de la chasse des insectes dans le feuillage.

- **Préconisations de suivi de l'espèce :**

L'espèce semble plutôt rare sur le secteur. Un suivi spécifique paraît difficile à mettre en œuvre pour cette espèce au sein des périmètres Natura 2000. La poursuite des inventaires annuels hivernaux est nécessaire pour connaître l'évolution des effectifs de l'espèce localement.

Bibliographie :

- ARTHUR L. & LEMAIRE M. (2009) - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - Edition Biotope, Coll. Parthénopé : 488-496
- COHEZ V. & SANTUNE V. (2001) - Habitats vitaux de trois espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire : 18-20
- DIETZ C., HELVERSEN O. Von, NILL D. (2009) - Encyclopédie des Chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord - Delachaux et Niestlé, Paris : 176-183
- GLAS G. H. (1986) - Atlas Van de Nederlandse vleermuizen 1970-1984, Almede een vergelijking met vroegere gegevens - 28-32
- STRONG L. & WALL R. (1994) - Effects of ivermectin and moxidectin on the insect of cattle dung. Bulletin of Entomological Research 84 : 403-409

Atlas cartographique, Carte 1 : Synthèse des contacts obtenus avec le Murin à oreilles échancrées sur les sites Natura 2000 4, 5 et 6 (données bibliographiques et données issues de l'inventaire 2016)

3.5. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION

A partir des éléments recueillis et des diverses observations effectuées, il est difficile de statuer sur les tendances d'évolution des populations au niveau de chacun des 3 sites Natura 2000 ou de l'ensemble des 3.

3.6. PROPOSITION D' ACTIONS GLOBALES EN FAVEUR DES CHIROPTÈRES

Gîtes d'hiver

Pour accomplir l'ensemble de leur cycle biologique annuel, les chiroptères ont besoin de différents gîtes répartis sur l'ensemble de leur territoire. Selon les exigences de l'espèce et la disponibilité en gîtes, ces derniers peuvent être d'origine naturelle ou anthropique. Ils peuvent servir comme simple gîte temporaire de transit ou comme gîte durable d'hibernation, de mise bas, ou d'accouplement.

Deux gîtes d'hibernation sur le site 5 ont déjà fait l'objet de mesures de protection ou d'amélioration des potentialités d'accueil pour les chauves-souris. Il s'agit ici de maintenir les accessibilités aux gîtes par une maîtrise de la végétation environnante si nécessaire, et de procéder aux entretiens et réparations suite aux actions de vandalisme.

Terrains de chasse favorables

Zones humides: Ces milieux abritent une importante biomasse d'insectes et concentrent donc les chauves-souris du secteur. Les mesures de conservation doivent se concentrer sur la conservation des populations d'insectes et fournir une structure d'habitats variés dans le voisinage des eaux libres (pas de pollution externe au site). Cela sous-entend également le maintien ou la restauration vers le bon état écologique des eaux.

En se basant sur les travaux d'Etwistle *et al.* (Etwistle *et al.*, 2001) il est possible de :

- Favoriser une diversité d'habitats structurelle au niveau des berges (pas de tonte totale ou de traitement herbicides, profil des berges en pente douce), favorisant ainsi le développement des insectes ;
- Éviter la pollution et l'enrichissement en nutriments (amorces pour les poissons, surpopulation piscicole, ...).

Prairies: Ces milieux sont également d'importants réservoirs d'entomofaune. La majeure partie des habitats actuellement présents sur le site font l'objet d'une gestion extensive et écologique par les gestionnaires responsables des sites. Il est nécessaire de poursuivre cette gestion raisonnée pour maintenir les habitats favorables aux chiroptères. Ceci passe par :

- le maintien ou la constitution des pâturages traditionnels et extensifs, ce qui implique notamment le maintien des haies et l'utilisation limitée de pesticides;

- La suppression ou l'utilisation alternative de produits vermifuges pour le bétail qui ne contiennent pas d'Ivermectine (préférer l'utilisation de vermifuge à base de Moxidectine en voie sous-cutanée).

4. Résumé des données ornithologiques

Données sources pour cette partie :

- Extraction RAIN 2012-2016
- (Caloin *et al.*, 2014)
- (Douard, 2017)
- (Ornitho Nord/Pas-de-Calais, 2017)
- (Troost, 2017)

227 espèces ont été répertoriées sur le périmètre du site Natura 2000 n°5. Parmi celles-ci, 49 sont inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseaux :

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut sur le site	Dernière donnée sur la période considérée
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	M / H	12/2016
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	M	11/2016
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	M	03/2013
Bécasseau variable schinzii	<i>Calidris alpina schinzii</i>	M	10/2016
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	M	05/2014
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	M	04/2016
Bernache à cou roux	<i>Branta ruficollis</i>	M	10/2014
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	N1 / M	06/2014
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	M	08/2016
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	N3 / M / H	11/2016
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	M	05/2009
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	M / H	11/2016
Butor étoilé	<i>Butorus stellaris</i>	N2 / H	02/2017
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	M	07/2015
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M	04/2016
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	M	10/2014
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	M / H	09/2016
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	M	05/2008
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	M / H	03/2017
Fauvette épervière	<i>Sylvia nisoria</i>	M	09/2016
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	N1 / M	06/2015
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	M	09/2016
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	M	04/2017
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	M	05/2017

Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	M	02/2015
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	M	08/2008
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	M	11/2016
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	M / H	12/2016
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	M	04/2008
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	M	04/2015
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	M / H	05/2017
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	M / H	05/2017
Océanite culblanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	M	10/2016
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	M	06/2017
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	M	09/2014
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	M	08/2014
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	M	09/2011
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	M	04/2016
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	M	04/2016
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	M	11/2014
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	M	11/2016
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	M	10/2011
Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	M	06/2017
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	M / H	09/2016
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	M	10/2016
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	M	08/2016
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	M	05/2015
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	M	04/2016
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	M	07/2016

Légende du statut sur le site : N1 : nicheur possible/ N2 : nicheur probable / N3 : nicheur certain / M : Migrateur / H : Hivernant

Parmi les espèces nicheuses remarquables du site, on peut citer le Butor étoilé, nicheur probable chaque année sur le marais de Tardinghen. Un chanteur est présent soit sur la partie Natura 2000 du marais, ou bien sur la partie hors Natura 2000, selon les années.

Le site Natura 2000 présente une richesse spécifique remarquable. Celle-ci est en grande partie à imputer à la situation géographique du Cap Gris Nez qui en fait un couloir de migration privilégié par les oiseaux en transit entre leurs zones de nidification d'Europe du Nord et les aires d'hivernage ouest européennes ou africaines. C'est particulièrement le cas pour les oiseaux marins (labbes, macreuses, sternes, plongeurs...) et les limicoles et anatidés mais aussi pour les passereaux. Le secteur entre Wissant et Wimereux est ainsi le second meilleur secteur en France pour observer la Fauvette épervière en migration après l'île d'Ouessant. On peut aussi relever que la plupart des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site n'ont été notées qu'en migration.

Il est important d'évoquer ici le fait que les données sur les oiseaux marins seront davantage développées dans le DOCOB du site marin MAR04 (Zone de Protection Spéciale (ZPS) Cap Gris-Nez).

5. Amphibiens

Le travail a été réalisé sur une extraction de la base de données SIRF de 2012 à 2016, complétée des données figurant dans le bilan d'activité 2015 d'Eden 62 (Douard, 2016). Pour information, le projet SIRF (Système d'Information Régional sur la Faune) est un système permettant de porter à la connaissance du grand public l'existence et le contenu de l'information faunistique. Cinq espèces d'amphibiens de la Directive Habitat figurent dans ces données dont une de l'annexe II de la Directive Habitats:

Nom latin	Nom français	Directive-Annexe
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	DHIV
<i>Bufo calamita</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite	DHIV
<i>Hyla arborea</i> (Linné, 1758)	Rainette arboricole	DHIV
<i>Rana temporaria</i> (Linné, 1758)	Grenouille rousse	DHV
<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	DHII;DHIV

Aucune observation de Triton crêté n'apparaît dans la base de données SIRF entre 2012 et 2016, alors que le Triton crêté apparaît bien dans le bilan d'activité 2015 d'Eden 62. Ce bilan d'activité met en évidence la présence de l'espèce au niveau de l'ENS du Cap Gris-Nez au printemps 2015, et nous savons que sa localisation est plus précisément au niveau des prairies à trous de bombes appartenant au Conservatoire du littoral, au sud du phare du Gris-Nez (Douard X., comm. pers., 2017).

Nous ne disposons toutefois pas de cartographie récente pour cette espèce, car Eden 62 réalise des bilans par espèce mais pas de cartographie sur cette zone. Nous reprenons donc dans l'atlas cartographique de ce DOCOB la cartographie des inventaires des printemps 2002 et 2003 pour le Triton crêté sur les prairies à trous de bombes au sud du phare du Gris-Nez, figurant dans le premier DOCOB (Douard et al., 2006).

Atlas cartographique, Cartes 2 et 3 inventaires 2002 et 2003 du Triton crêté sur les prairies à trous de bombes du Cap Gris Nez



Triton crêté, Boulanger A.

6. Mammifères excepté chiroptères (partie spécifique chiroptère plus haut)

Le travail a été réalisé sur une extraction de la base de données SIRF de 2012 à 2016.

Quatre espèces de mammifères marins de l'annexe II de la Directive Habitat figurent dans cette base.

<i>Nom latin</i>	Nom français	Directive - Annexe
<i>Phocoena phocoena (Linnaeus, 1758)</i>	Marsouin commun	DHII, DHIV
<i>Halichoerus gryphus (Fabricius, 1791)</i>	Phoque gris	DHII, DHV
<i>Phoca vitulina (Linnaeus, 1758)</i>	Phoque veau marin	DHII, DHV
<i>Tursiops truncatus (Montagu, 1821)</i>	Grand dauphin commun	DHII, DHIV
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	DHV

Atlas cartographique, Carte 4 Observations (SIRF) entre 2012 et 2016 d'espèces de mammifères marins de l'annexe II de la Directive Habitat

La carte des observations des espèces de mammifères marins de l'annexe II de la Directive Habitat recensées dans la base de données SIRF entre 2012 et 2016 figure dans l'atlas cartographique.

A noter que le site internet Trektellen indique l'observation d'un groupe d'au moins 7 grands dauphins au niveau du Cap Gris Nez en septembre 2017.

A noter également que le Marsouin commun apparaît également comme espèce bien présente dans une zone proche des côtes allant du Touquet à Calais d'après (Biotopie et al., 2011).

A noter également que la naissance de phoques gris a été identifiée de façon certaine sur le site NPC 005 en 2009, 2010 et 2011 (Président de la Coordination Mammalogique du Nord de la France, comm. pers., 2017).



Phoque veau marin, Boulanger A.

7. Entomofaune

Le travail a été réalisé sur une extraction de la base de données SIRF de 2012 à 2016, ainsi que sur une extraction de la base de données propre à Eden 62 (données datant de 1988 à 2017).

Cette partie de la faune étant sans doute sous-prospectée, aucune observation d'espèce présente à l'annexe II de la Directive Habitat ne figure dans ces bases de données.

8. Comparaison de la liste des espèces d'intérêt communautaire figurant à l'annexe II de la Directive Habitats avec le Formulaire standard de donnée (FSD) du site en octobre 2017.

Nom espèce	« ancien » FSD	Liste EIC actuelle
Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	x	x
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	x	x
Grand dauphin commun <i>Tursiops truncatus</i>	x	x
Marsouin commun <i>Phocoena phocoena</i>	x	x
Phoque gris <i>Halichoerus grypus</i>	x	x
Phoque veau marin <i>Phoca vitulina</i> Linnaeus	x	x

9. Bibliographie

BIOTOPE, PICARDIE NATURE et OCEAMM, 2011. Inventaire et étude écologique des mammifères marins de la façade maritime Nord-Pas-de-Calais / Picardie/ territoire d'étude du projet de Parc Naturel Marin des 3 estuaires en vue de produire l'état initial Natura 2000 en mer et du PNM et de délimiter les ZNIEFF mer - Rapport de phase 1. S.l. DREAL Nord-Pas-de-Calais.

BOUTIN, M., 2014. Petit guide des plantes messicoles du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. 2014. S.l. : s.n.

CALOIN, F., GOVAERE, A., FLOHART, G., LEVISSE, P., LUCZAK, C., SCALABRE, L. et SELOSSE, N., 2014. La migration des oiseaux sur le littoral du Pas-de-Calais - Synthèse et analyse des données récentes. S.l. Biotope.

DOUARD, X., 2016. Espaces Naturels Sensibles du Site des 2 Caps - Bilan d'activité 2015. S.l. Eden 62.

DOUARD, X., 2017. Espaces Naturels Sensibles du Site des Deux Caps - Bilan d'activité 2016. S.l. Eden 62.

DOUARD, X., MOUGEY, T., PILON, V., DEROUT, D., GENEAU, D. et DERUELLE, E., 2006. DOCOB site Natura 2000 NPC 005 (FR 3100478) - DREAL HAUTS-DE-FRANCE. In : [en ligne]. 2006. [Consulté le 7 mars 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?DOCOB-site-Natura-2000-NPC-005-FR-3100478>.

ETWISTLE, A., HARRIS, S., HUTSON, A., GIBSON, S., HEPBURN, I. et JOHNSON, J., 2001. Habitat management for bats - A guide for land managers, land owners and their advisors. S.l.

ORNITHO NORD/PAS-DE-CALAIS, 2017. Ornitho Nord/Pas-de-Calais. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 3 juin 2017]. Disponible à l'adresse : https://nordpasdecals.observation.org/index_map.php.

TROOST, Trektellen-Gerard, 2017. [Trektellen.org] - Migration counts & captures. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 2 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.trektellen.nl/>.